

14ème législature

Question N° : 69399	De M. Philippe Le Ray (Union pour un Mouvement Populaire - Morbihan)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur		Ministère attributaire > Logement, égalité des territoires et ruralité
Rubrique > régions	Tête d'analyse > financement	Analyse > contrats de projets Etat-régions. Cour des comptes. rapport. recommandations.
Question publiée au JO le : 18/11/2014 Réponse publiée au JO le : 26/05/2015 page : 3980 Date de changement d'attribution : 09/12/2014 Date de renouvellement : 10/03/2015		

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les contrats de projets État-régions. Dans son récent rapport sur ce sujet, les magistrats de la Cour des comptes préconisent, entre autres, de prendre en considération, lors de la révision à mi-parcours, les résultats de l'évaluation. Il lui demande si le Gouvernement compte mettre en œuvre cette recommandation.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a bien noté et partage les orientations de la Cour des comptes sur les insuffisances du suivi et de l'évaluation sur la génération précédente. Il travaille ainsi à la mise en place d'un cadre moins rigide et plus efficace devant permettre la conduite d'évaluations utiles. La révision à mi-parcours, qui doit permettre l'adaptation du contenu des contrats au cours de la programmation, est bouleversée par le contexte de fusions de régions et les transferts de compétences prévus par le projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République : la révision des contrats, sera menée, dès fin 2016, afin notamment de prendre en compte cette nouvelle donne institutionnelle. Dès lors, il n'est pas certain que le calendrier permette des évaluations du contenu des contrats avant cette révision. En tout état de cause, le plan d'évaluation national, en cours d'élaboration, prévoit bien des évaluations à mi-parcours et des évaluations finales portant sur la pertinence de l'outil contractuel.